

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2024-014 :

Date : 12/01/2024

Objet : Contrat
d'hébergement et de
gestion « RDL »

Publiée le

17 JAN. 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Vu l'utilisation par la Ville de Grigny pour le service Microfolie/Ateliers arts visuels d'un extranet permettant aux usagers de s'inscrire et d'échanger des informations rapidement,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat d'Hébergement et gestion sous-domaine pour en permettre son utilisation,

Considérant les termes de la proposition formulée par la société RDL, représentée par son Directeur, Monsieur Marc-André JUGAN, sise 576 boulevard du Golf à PUBLIER (74500), à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de contrat N°CH.2024.033 de la société RDL,

De signer le contrat pour un montant global et forfaitaire de 200,00 € HT, soit 240,00 € TTC,

Précise que le contrat entre en vigueur à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable deux fois en tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 ans,

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera affiché à la Mairie, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire

Philippe RIO



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans

Hôtel de Ville BP 103 91350 Grigny Cedex 03 - Téléphone : 01 69 43 60 55

Site internet : <http://www.grigny91.fr> - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr